



MS

BTS Maintenance des Systèmes de Production



PUBLIC

Salariés

Contrat en Alternance

OBJECTIFS :

- Enseignement général et professionnel prévu dans le référentiel du diplôme.
- Intégrer cet enseignement dans la stratégie globale de formation par alternance.

PRÉSENTATION

Le BTS Maintenance de systèmes de production se fait en 2 ans.

Le technicien de maintenance doit avoir une compétence technologique polyvalente dans le domaine de l'électrotechnique, de l'informatique, de la mécanique, de l'hydraulique et de la stratégie de maintenance afin de participer dans l'entreprise à :

- L'amélioration de la sécurité des biens et des personnes
- L'amélioration de la disponibilité des moyens et son optimisation
- L'intégration de nouveaux biens dans le dispositif de production et de service
- L'organisation des activités de maintenance
- L'animation et l'encadrement des équipes d'intervention

COMPÉTENCES VISÉES :

- Maintenance des équipements industriels de production et de service
- Amélioration de la sécurité des biens et des personnes
- Amélioration de la disponibilité des moyens et son optimisation
- Intégration de nouveaux biens dans le dispositif de production et de service
- Organisation des activités de maintenance
- Animation et encadrement des équipes d'intervention

CONTENUS :

- Culture générale et expression
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Analyse fonctionnelle
- Automatique



- Génie électrique
- Stratégie de maintenance
- Activités pratiques
- Projet tutoré

Pour les entreprises travaillant dans le nucléaire :

À la charge de l'entreprise
Savoir Commun du Nucléaire 1 (SCN1) & Radioprotection 1 (RP1)

PRÉ-REQUIS : Bac Professionnel, Bac Scientifique, Bac Technologique du secteur industriel.

VALIDATION : Brevet de Technicien Supérieur en Maintenance des Systèmes.

DURÉE :

	Durée	Alternance
Contrat en alternance groupe ≥ 8 alternants	1200 heures sur 2 ans	3 à 5 semaines au lycée / 3 à 5 semaines en entreprise

PÉRIODE : Septembre.

TARIFS : Nous contacter pour connaître les tarifs en vigueur.